

Société d'Etudes Financières et d'Audit-Comptable
SEFAC

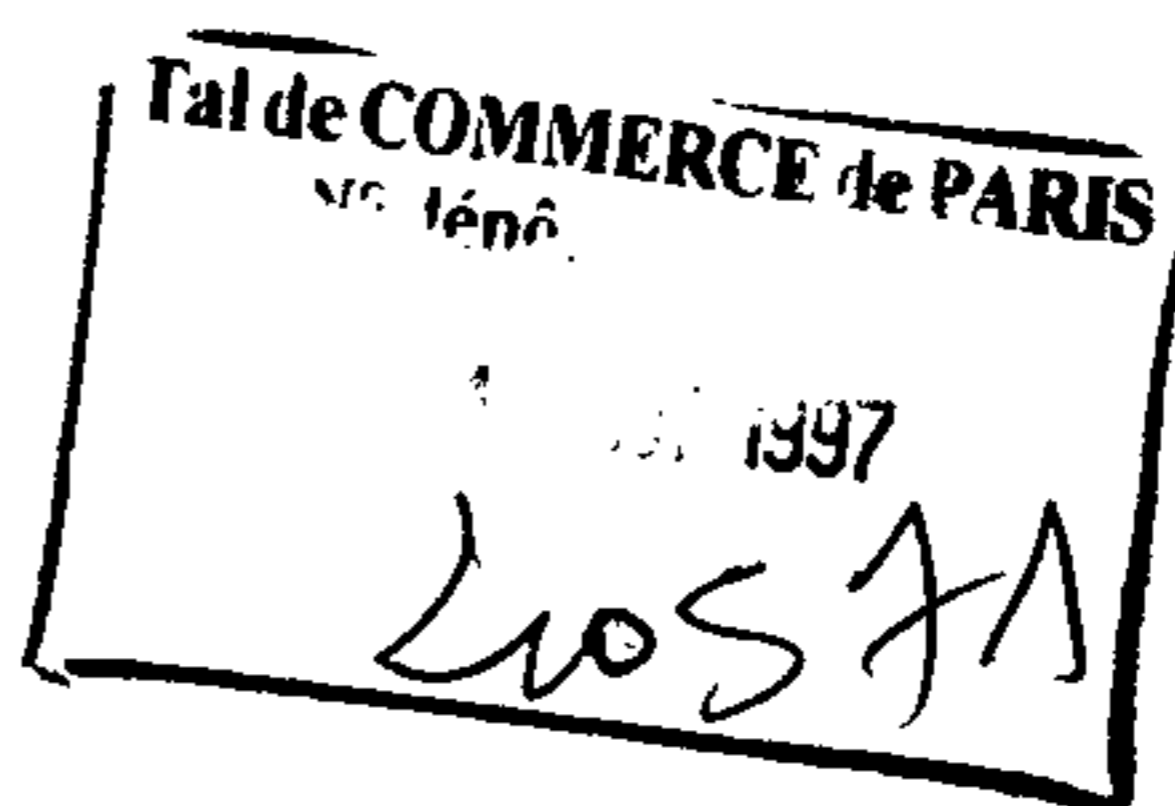
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES.
CONSEIL DE LA RÉGION PARIS-ILE DE FRANCE ET COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

59, RUE GALILÉE, 75008 PARIS
TÉLÉPHONE 01 53 67 70 50
TÉLÉCOPIE 01 53 67 70 55

83810521

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUI 1997**

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept,
Le vingt sept juin,
A neuf heures,



les actionnaires de la société SEFAC, société anonyme au capital de F 250 000, dont le siège social est 59, rue Galilée -75008 Paris se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 5 juin 1997.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques COTE, Président du conseil d'administration.

Monsieur Serge MEHEUST est appelé comme scrutateur.

Madame Brigitte LECAPLAIN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, est certifiée sincère par les membres du bureau ainsi constitué.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart du capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare, en outre, que Monsieur Laurent BLANCHARD, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- les copies des lettres de convocation,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1996,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président déclare que tous ces documents ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 1996,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes au 31 décembre 1996 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 1996 de la façon suivante :

	F
- à un compte de réserve réglementée (pour augmentation future du capital - Loi 96-1181 du 30 décembre 1996)	45 794
- aux autres réserves (pour les porter à F 300 000)	130 000
- et le solde au report à nouveau soit : (pour le porter à F 21 207,14)	7 380,76

L'assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'aucune convention relevant de l'article 101 n'a été conclue ou s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

◦
◦ ◦

Monsieur Serge Méheust, Directeur Général, propose de renforcer la composition du conseil d'administration et de nommer comme administrateur :

Monsieur Pascal SIMONNEAU
Z.A. La croix Carrée
50180 AGNEAUX
Né le 15 septembre 1956
à Saint-Martin Le Beau (37)

pour une durée de six années prenant fin avec l'approbation des comptes de l'exercice 2002.
La résolution suivante est donc mise aux voix .

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur pour une période de six ans,
Monsieur Pascal Simonneau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de la présente délibération pour effectuer les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

o
o o

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Scrutateur

Le Secrétaire



Société d'Etudes Financières et d'Audit Comptable

SEFAC

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CONSEIL DE LA RÉGION PARIS-ILE DE FRANCE ET COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS**

**59, RUE GALILÉE, 75008 PARIS
TÉLÉPHONE 01 53 67 70 50
TÉLÉCOPIE 01 53 67 70 55**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 JUIN 1997**

**L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept,
Le vingt sept juin,
A dix heures trente,**

Les administrateurs de la société SEFAC, société anonyme au capital de F 250 000, dont le siège social est 59, rue Galilée -75008 Paris se sont réunis à l'issue de l'assemblée générale sur convocation du Président à l'effet de modifier la composition du conseil d'administration.

Sont présents :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| - Monsieur J. Coté | Président, |
| - Monsieur S. Méheust | Directeur Général, |
| - Monsieur D. Herfort | Administrateur. |
| - Monsieur P. Simonneau | Administrateur. |

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Coté.

Monsieur le Président expose qu'il envisage de mettre fin prochainement à sa vie professionnelle qu'il exerce depuis 1959 et qu'il atteindra 65 ans en janvier prochain.

C'est pourquoi, il demande au Conseil d'être déchargé dès maintenant des fonctions de Président du conseil d'administration. Il suggère que Monsieur Serge Méheust soit désigné pour le remplacer.

PREMIERE DECISION

Après discussion, le conseil à l'unanimité accepte la démission de Monsieur Jacques Côté comme Président du Conseil d'administration et décide de nommer à ces fonctions :

Monsieur Serge MEHEUST
Né le 19 avril 1955 à Saint Briec
Demeurant au : 59, rue Galilée
75008 Paris

pour une période prenant effet dès ce jour et pour la durée de son mandat d'administrateur.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Le conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie de la présente délibération pour effectuer toutes formalités légales nécessaires.

°
° °

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Jacques COTE



Serge MEHEUST

Denis HERFORT

Pascal SIMONNEAU